

GESTION DES DECHETS MENAGERS

NOUS CONTACTER

SMD3
CS 80024
24050 PERIGUEUX CEDEX 9
www.smd3.fr - N° Siret : 252 405 329 00035
Contact Service Usagers :
Par téléphone au 09 71 00 84 24,
ou sur notre site Internet www.smd3.fr et rubrique
« Nous contacter »
Horaires téléphoniques : du lundi au vendredi de
8h30 à 17h30

Horaires d'ouverture au Public du SMD3 :
du lundi au jeudi
de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 et le
vendredi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00

ZAE Rampinsolle
105 Route d'Atur
24660 Coulounieix-Chamiers

PAIERIE DEPARTEMENTALE DE LA DORDOGNE
15 RUE DU 26EME REGIMENT D'INFANTERIE CS61000
24053 PERIGUEUX CEDEX

5474-014245-0035-2



EXPLOIT FOIES GRAS DANOS FRERES SARL
PAR SELARL LGA
37 RUE DU PROFESSEUR POZZI
24100 BERGERAC

VOS REFERENCES *

Code Usager : 5260

Type de redevable : Professionnel

Mode de collecte : Bornes privatives

*En cas d'erreur, veuillez contacter le Service Usagers

MODALITES DE PAIEMENT

1. **Sur internet** à l'adresse www.payip.gouv.fr en indiquant
- l'identifiant collectivité 032466
- référence de la dette 2026-82-00-2026249000065

Votre facture du 22/07/2026

(voir le détail et les bases de liquidation au verso)

**Montant prestation de collecte en
bornes privatives au 30/06/2026**

1 679,43 €

Montant total HT

1 399,51 €

Montant total TVA 20%

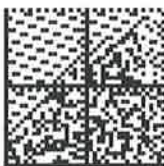
279,92 €

Montant total TTC

1 679,43 €

Facture à régler sous 30 jours à réception

(Le paiement est à effectuer **dans un délai de 30 jours maximum** après
réception de la facture, à défaut de non paiement dans ce délai, le
recouvrement sera pris en charge par le comptable public.)



**Utilisation du
talon optique :**

Envoyez un chèque
complété et le talon
optique dans
l'enveloppe dûment
affranchie.

Ne jamais modifier le
talon.

Ne pas utiliser de
trombone.
Ne pas plier, ne pas
agrafer.

Talon de paiement

à joindre à votre chèque

Numéro d'utilisateur : 5260

Référence facture : 2026249000065

Montant en euros : 1 679,43 €

EXPLOIT FOIES GRAS DANOS FRERES SARL
PAR SELARL LGA
37 RUE DU PROFESSEUR POZZI
24100 BERGERAC

Code émetteur : 940033
SMD3

*



**CENTRE D'ENCAISSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES**

35908 RENNES Cedex 9

NE RIEN INSCRIRE SOUS CE TRAIT - NE PAS PLIER

090108200261

###

940033000160 85070020262490000650240904944806

167943

Bases de liquidation

La redevance est établie sur la base :

- des dispositions de l'article L2333-76 du Code Général des collectivités territoriales consultable sur le site légifrance : <https://www.legifrance.gouv.fr> ;
- de la délibération du Comité Syndical du SMD3 n°02-06-2022 du 14 juin 2022 instituant la redevance d'enlèvement des ordures ménagères incitative;
- de la délibération n°05-10-2025/16-11-2025 du Comité Syndical du SMD3 du 14 octobre 2025 et du 25 novembre 2025 fixant les tarifs de la collecte en bennes privatives et en bacs privatifs pour les déchets d'activité économique des non-ménages à compter du 1er janvier 2026

Ces documents peuvent également être demandés (voir rubrique « nous contacter » ci-dessus) et sont consultables sur notre site internet www.smd3.fr

Titre exécutoire

Titre exécutoire en application de l'article L 252 A du livre des procédures fiscales, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles L 1617-5, D 1617-23, R 2342-4, R 3342-8-1 et R4341-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, par son ordonnateur, Monsieur Pascal PROTANO, Président du SMD3.

Renseignements et réclamations

Pour tout renseignement ou réclamation, nous vous invitons à joindre le service (voir rubrique « nous contacter » ci-dessus).

Voies de recours

- Si vous contestez le bien-fondé de la créance réclamée, vous devez, conformément aux dispositions de l'article L 1617-5 du Code général des collectivités territoriales, saisir le Tribunal judiciaire territorialement compétent, dans le délai de deux mois à compter de la réception du titre exécutoire ou, à défaut, du premier acte procédant de ce titre ou de la notification d'un acte de poursuite.

- Si votre contestation porte sur la régularité d'un acte de poursuite :

* Vous devez saisir au préalable l'administration dont dépend le comptable qui exerce les poursuites dans les deux mois de la notification de l'acte conformément aux dispositions des articles L 1617-5. 2° du Code général des collectivités territoriales, L281-1 et R 281-1 et suivants du Livre des Procédures Fiscales ;

* Si vous n'avez pas obtenu satisfaction, vous devez saisir les juridictions compétentes dans un délai de deux mois dans les conditions fixées aux articles L 1617-5.2° du code général des collectivités territoriales, L281-1 et R 281-1 et suivants du Livre des Procédures Fiscales.

Autres moyens de paiement

2. **Par virement bancaire** à la Paierie Départementale de la Dordogne.
IBAN : FR42 3000 1006 24C2 4200 0000 043 BIC : BDFEFRPPCCT

3. **En espèces** pour un montant inférieur à 300€ ou **par carte bancaire** muni du présent avis, auprès d'un ruraliste ou partenaire agréé (liste consultable sur le site <https://www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite>)

4. **Par chèque** à l'ordre du Trésor Public accompagné du talon situé en bas de la facture (non signé, non agrafé et sans aucun autre document)

Détail de votre facture

108 CHEMIN DE ROCAMADOU 24510 TREMOLAT

Part fixe (Abonnement annuel)	Désignation	PU	Qté	Montant H.T.	Taux T.V.A	T.V.A.	Montant T.T.C.
Période du 01/01/2026 au 30/06/2026	Abonnement bornes privatives	253,250 €	181/365 jours	125,58 €	20 %	25,12 €	150,70 €
Période du 01/01/2026 au 30/06/2026	Frais de location de bornes 3000	463,600 €	181/365 jours	229,89 €	20 %	45,98 €	275,87 €
Période du 01/01/2026 au 30/06/2026	Frais de location de bornes 3750	512,400 €	181/365 jours	254,09 €	20 %	50,82 €	304,91 €
Période du 01/01/2026 au 30/06/2026	Frais de location de bornes 3750	512,400 €	181/365 jours	254,09 €	20 %	50,82 €	304,91 €

Part variable (du 01/01/2026 au 30/06/2026)	Désignation	PU	Qté	Montant H.T.	Taux T.V.A	T.V.A.	Montant T.T.C.
Période du 01/01/2026 au 30/06/2026	Coûts de collecte Ordures ménagères Borne n°05200301039016	0,116 €	2996 litres	346,38 €	20 %	69,28 €	415,66 €
Période du 01/01/2026 au 30/06/2026	Coûts de collecte Déchets propre et sec Borne n°05200302020177	0,060 €	3158 litres	189,48 €	20 %	37,90 €	227,38 €

	Montant H.T.	T.V.A.	Montant T.T.C.
TOTAL	1 399,51 €	279,92 €	1 679,43 €

Annexe : Relevé de collecte Ordures ménagères

N° de borne/bac d'ordures ménagères	Flux	Date de collecte	Litrage collecté
05200301039016	Ordures ménagères	16/02/2026	597
05200301039016	Ordures ménagères	05/05/2026	2 389
Quantité collectée (litres)			2 986

Annexe : Relevé de collecte Déchets propre et sec

N° de borne/bac d'ordures ménagères	Flux	Date de collecte	Litrage collecté
05200302020177	Déchets propre et sec	24/04/2026	1 546
05200302020177	Déchets propre et sec	12/06/2026	1 612
Quantité collectée (litres)			3 158

EXP. ►

DEST. ►



Dans tous les cas :
NE JOIGNEZ AUCUN AUTRE DOCUMENT À VOTRE
Ne pas adresser en recommandé

Joignez un RIB si vos coordonnées bancaires ne figurent pas sur le TIP
ou si elles ont changé

- Etablissez votre
- du Trésor Publi
- Joignez-y le ta